

Ambassade de France
à Rome
Chambellan

Rome le

Nous soussigné, Consul Chambellan de l'Ambassade
de France à Rome, Certifions et attestons qu'il résulte d'un acte
en minute, déposé aux archives de la Chambellan de l'Ambassade,
le treize mai mil huit cent quarante six par nous, assisté
de deux témoins requis, que Monsieur Jean Victor Schmetz,
membre de l'Institut, officier de la Légion d'Honneur, Directeur de l'Académie Royale de France
à Rome, a déposé en la dite Chambellan quatre quittances
souscrites à Rome et à Athènes par Monsieur Cistemp, architecte
prouvinois de l'Académie de France, délégué à Athènes le premier
février de la présente année, s'élevant ensemble à la somme de
Mille sept cent trente francs, et a déclaré en faisant ce dépôt
que, sur la dite somme, il est cent quarante cinq francs
imputables sur l'expérience mil huit cent quarante cinq et
l'indemnité de voyage et au supplément de pension de mon-
dit sieur Cistemp.

En foi de quoi nous avons délivré le présent acte d'attestation
de Monsieur Schmetz, Directeur de l'Académie de France à Rome,
grand juré et Valoir partout où besoin sera

Fait à Rome, en la Chambellan de l'Ambassade
de France, le quatorze mai mil huit cent quarante six
Le Consul Chambellan de l'Ambassade
de France à Rome ainsi signé Ch. Deffy

Plus bas est écrit vu à l'Ambassade de France pour le faire pour
l'égalisation de la signature d'autorité de M. Charles Deffy

En marge est écrit vu à l'Ambassade de France le 17 mai 1846
Certifié par le
consul, signé Ch. Deffy

366bis

Consul Chancelier de l'ambassade

de France à Rome

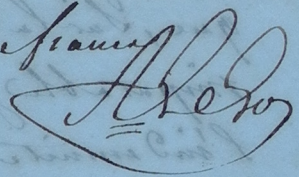
de France à Rome

Rome le 18 mai 1846

L'ouvrier extraordinaire et Ministre
Plénipotentiaire de France à Rome
Ainsi signé Rossi

Son copie conforme à l'expédition
délivré le 14 mai 1846 par le Chancelier
de l'ambassade de France et envoyé le
18 mai 1846 à S. E. le Ministre de
l'Intérieur par le Directeur de l'Académie
de l'Appui du Comptable général de
l'exercice 1845

Rome 18 mai 1846

Le Secrétaire de l'Académie
de France


529
M. de Baudouin
1845

367

Le Soussigné, Directeur de l'Académie R^{oyale}
de France à Rome Certifie, Comme étant la
Vérité et Devant qui il appartiendra que
Sur la Somme de Dix Sept Cent trente francs
Montant des quatre quittances (dont copie conforme
est ci-jointe) déposées par lui en la Chancellerie
de l'Ambassade du Roi à Rome et à lui données
par M^r Citron, Secrétaire Architecte,
Celle de Huit Cent cinquante francs est
affectée au solde des indemnités de Voyage et supplément
de pension pendant le séjour en Grèce du dit M^r
Citron en l'année mil huit Cent quarante Cinq
En foi de quoi le Soussigné a
cédé le présent Certificat pour servir et
valoir en que de raison

à Rome ce 31 Dec 1845

approuvé par M^r Metz